



Obligations des enfants envers le père

Par **titounia**, le **25/06/2008** à **18:12**

Bonjour,

Je ne vois plus mon père depuis 1982 car il m'a fait bcp de mal, ainsi qu'à mes frère et soeur lui ne voulait plus ns voir non plus dailleurs. j'ai appris récemment qu'il a fait une rupture d'anévrisme et il est sorti récemmetn du coma mais ne bouge pas ! comme il était tout seul, car veuf du 2ème mariage et ne voyait plus personne de sa famille, j'ai peur que qq'un me contacte après recherches pour gérer sa situation de santé, factures et autres problèmes dont je ne veux strictement pas entendre parler !

que dois je faire si c'est le cas et que peut on m'obliger à faire ! comment peut on se défendre ?

merci de votre réponse car je ne fais que penser à ça !

Par **Bebemma**, le **01/07/2008** à **15:17**

Bonjour,

Vous pouvez en effet être tenu de subvenir aux besoins de vote père si ses revenus sont insuffisants, en vertu de l'obligation alimentaire que vous avez envers lui.